

NATIONS



UNIES

**BUDGET
DE L'EXERCICE
1962**

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : SEIZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 5A (A/5083)

NEW YORK

NATIONS UNIES

**BUDGET
DE L'EXERCICE 1962**



ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : SEIZIEME SESSION
SUPPLEMENT No 5A (A/5083)

New York, 1962

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

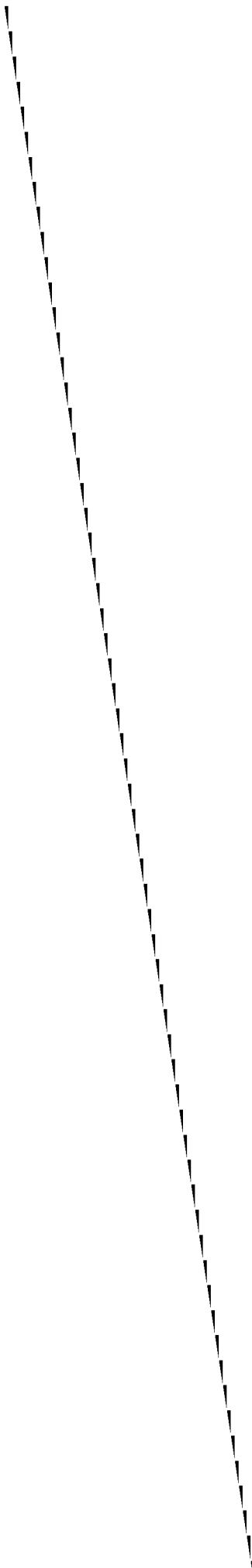
A sa 1086ème séance plénière, le 20 décembre 1961, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 82 144 740 dollars pour l'exercice 1962 [résolution 1734 (XVI) de l'Assemblée générale]. Dans la même résolution, elle a estimé à 5 391 800 dollars les recettes pour 1962 autres que les contributions du personnel et à 8 670 250 dollars les recettes provenant des contributions du personnel.

L'objet des crédits initialement demandés pour 1962 avait été indiqué dans le projet de budget pour 1962¹. Des demandes de crédits révisées ont été ultérieurement présentées pour certaines activités; les incidences financières des décisions prises par l'Assemblée générale au cours de sa seizième session ont eu, elles aussi, des répercussions sur le montant des crédits. En outre, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² ont amené à opérer certaines réductions sur les crédits initialement demandés. Les considérations qui ont motivé les changements en question sont exposées dans le rapport de la Cinquième Commission (A/5075) sur lequel l'Assemblée générale s'est fondée pour arrêter le montant des crédits de 1962.

On trouvera ci-après le budget approuvé pour 1962, avec un état détaillé des crédits, par chapitre. Les chiffres approuvés par l'Assemblée générale pour 1961 [résolution 1692 (XVI)] sont également indiqués. Les ajustements apportés pendant la seizième session de l'Assemblée générale aux demandes de crédits initiales pour 1962 sont brièvement signalés dans les notes relatives aux divers chapitres du budget. Les résolutions 1734 (XVI), 1735 (XVI) et 1736 (XVI) de l'Assemblée générale, qui ont trait au budget de l'exercice 1962, figurent en annexe.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Supplément No 5 (A/4770).

² Ibid., Supplément No 7 (A/4814).



BUDGET DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EXERCICE 1962

Etat détaillé

	1962 Crédits	1961 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférence spéciales		
CHAPITRE PREMIER. — FRAIS DE VOYAGE ET AUTRES FRAIS DES REPRÉSENTANTS ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS, COMITÉS ET AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES		
<i>Article premier. — L'Assemblée générale, ses commissions et comités</i>		
i) Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale.....	596 000	585 000
ii) Frais de voyage et autres frais des membres des commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale.....	236 040	229 150
iii) Comité des commissaires aux comptes.....	66 000	61 300
<i>Total de l'article premier</i>	898 040	875 450
<i>Article II. — Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités.....</i>	—	—
<i>Article III. — Le Conseil économique et social, ses commissions et comités.....</i>	185 700	145 900
<i>Article IV. — Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités.....</i>	42 000	32 000
<i>Article V. — Organes consultatifs en matière administrative.....</i>	29 500	67 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE PREMIER	1 155 240 ³	1 120 350
CHAPITRE 2. — RÉUNIONS ET CONFÉRENCES SPÉCIALES		
<i>Article premier. — Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption d'une convention unique sur les stupéfiants.....</i>	23 000	16 000
<i>Article II. — Conférence des Nations Unies sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.....</i>	45 000	66 500
<i>Article III. — Troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient.....</i>	12 000	5 300
<i>Article IV. — Conférence sur les produits de base.....</i>	45 000	42 000
<i>Article V. — Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées.....</i>	1 407 000	135 000
— <i>Conférence de plénipotentiaires sur les relations et immunités diplomatiques.....</i>	—	167 800
— <i>Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires.....</i>	—	274 800
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 2	1 532 000 ⁴	707 400
TOTAL DU TITRE PREMIER	2 687 240	1 827 750

³ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 1 085 700 dollars, a été: a) réduit de 35 700 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814); — b) augmenté de 105 240 dollars du fait: de décisions du Conseil économique et social (A/4910), 44 200 dollars; de l'augmentation du nombre des membres de la Commission du droit international [A/4946, résolution 1647 (XVI)], 16 040 dollars; de l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [A/4973, résolution 1659 (XVI)], 15 000 dollars; des frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et

organes subsidiaires, dus à l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies (A/4995), 30 000 dollars.

⁴ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 83 000 dollars, a été: a) réduit de 3 200 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814); — b) augmenté de 1 452 000 dollars du fait: des décisions du Conseil économique et social touchant la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées (A/4919), 1 407 000 dollars; de la Conférence des Nations Unies sur le blé (A/4965), 45 000 dollars.

	1962 Crédits	1961 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
Titre II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes		
CHAPITRE 3. — TRAITEMENTS ET SALAIRES		
<i>Article premier. — Postes permanents</i>	37 797 450	33 182 425
<i>Article II. — Postes provisoires</i>	704 100	208 000
<i>Article III. — Personnel temporaire pour les réunions</i>		
i) Assemblée générale	358 500	612 600
ii) Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe).....	167 500	133 000
<i>Total de l'article III</i>	526 000	745 600
<i>Article IV. — Autre personnel temporaire</i>		
i) New York	411 000	514 000
ii) Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe).....	87 050	65 000
iii) Commissions économiques régionales.....	110 700	88 000
iv) Centres d'information	14 600	12 000
<i>Total de l'article IV</i>	623 350	679 000
<i>Article V. — Consultants et experts</i>		
A. — Experts et consultants engagés à titre personnel		
i) New York	103 650	128 900
ii) Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe).....	17 000	15 100
iii) Commissions économiques régionales.....	240 500	135 000
	361 150	279 000
B. — Groupes spéciaux d'experts		
i) New York	115 000	70 000
ii) Commission économique pour l'Afrique.....	33 000	20 000
iii) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.....	21 000	—
	169 000	90 000
C. — Postes techniques spéciaux.....	115 000	75 000
<i>Total de l'article V</i>	645 150	444 000
<i>Article VI. — Bureau de l'Agent exécutif (Projet de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong)</i>	46 500	45 000
<i>Article VII. — Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	423 000	674 600
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 3	40 765 550⁵	35 978 625⁶

CHAPITRE 4. — DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL

Article premier. — Indemnités et prestations

i) Indemnités pour charges de famille.....	1 936 400	1 634 100
ii) Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes.....	379 000	255 300
<i>Total de l'article premier</i>	2 315 400	1 889 400

⁵ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 37 309 400 dollars, a été: a) réduit de 466 400 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814);— b) augmenté de 3 922 550 dollars du fait de décisions du Conseil économique et social (A/4910), 303 000 dollars; de la révision des barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/4930, A/4977), 3 286 000 dollars; de la révision des traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs

manuels en poste à Genève (A/4924), 135 650 dollars; de la planification en vue du développement économique [A/4993, résolution 1708 (XVI)], 46 400 dollars; du classement de Genève aux fins des ajustements (indemnités de poste) [A/5014], 108 000 dollars; de la reprise de la seizième session (A/C.5/915), 43 500 dollars.

⁶ Pour permettre la comparaison entre les deux exercices, une somme de 10 000 dollars a été inscrite au chapitre 4 au lieu du chapitre 3 du budget de 1961.

	1962 Crédits	1961 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
<i>Article II. — Sécurité sociale</i>		
i) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel et autres cotisations de sécurité sociale.....	4 163 950	3 618 300
ii) Pension annuelle versée aux anciens Secrétaires généraux.....	10 000	10 000
iii) Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances-soins médicaux.....	431 000	391 750
iv) Indemnisation.....	41 000	45 000
<i>Total de l'article II</i>	4 645 950	4 065 050
<i>Article III. — Frais de voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</i>		
i) Frais de voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service.....	639 000	649 000
ii) Indemnités d'installation.....	253 800	249 000
<i>Total de l'article III</i>	892 800	898 800
<i>Article IV. — Frais de réménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service.....</i>		
	552 000	508 800
<i>Article V. — Indemnités versées à la cessation de service.....</i>		
	805 000	764 250
<i>Article VI. — Formation et bien-être du personnel</i>		
i) Formation du personnel.....	53 000	43 000
ii) Bien-être du personnel.....	10 500	9 000
<i>Total de l'article VI</i>	63 500	52 000
<i>Article VII. — Formation d'administrateurs.....</i>		
	125 000	45 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 4	9 399 650 ⁷	8 223 300 ⁸

CHAPITRE 5. — FRAIS DE VOYAGE DU PERSONNEL

<i>Article premier. — Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions.....</i>		
	237 700	301 600
<i>Article II. — Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions).....</i>		
	585 000	551 200
<i>Article III. — Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge.....</i>		
	1 242 300	1 171 200
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 5	2 065 000 ⁸	2 024 000

CHAPITRE 6. — VERSEMENTS PRÉVUS AUX PARAGRAPHE 2 ET 3 DE L'ANNEXE I DU STATUT DU PERSONNEL; DÉPENSES DE REPRÉSENTATION

<i>Article premier. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel.....</i>		
	70 000	70 000
<i>Article II. — Remboursement de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat.....</i>		
	25 000	25 000

⁷ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 8 772 300 dollars, a été: a) réduit de 150 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814); — b) augmenté de 777 350 dollars, du fait: de décisions du Conseil économique et social (A/4910), 60 900 dollars; de la révision des barèmes des traitements de base et indemnités de postes de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/4930), 603 000 dollars; de la révision des traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels en poste à Genève (A/4924), 15 450 dollars; de l'amendement à l'article 3.2 du Statut du personnel relatif à l'indemnité pour frais d'études

(A/4955), 89 000 dollars: de la planification en vue du développement économique [A/4993, résolution 1708 (XVI)], 6 000 dollars; de la reprise de la seizième session (A/C.5/915), 3 000 dollars.

⁸ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 2 160 700 dollars, a été: a) réduit de 126 700 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814); — b) augmenté de 31 000 dollars du fait: de décisions du Conseil économique et social (A/4910), 26 000 dollars; de la planification, en vue du développement économique [A/4993, résolution 1708 (XVI)], 5 000 dollars.

	1962 Crédits	1961 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
<i>Article III. — Participation aux dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat</i>	5 000	5 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 6	100 000	100 000
TOTAL DU TITRE II	52 330 200	46 325 925
Titre III. — Bâtiments, matériel et charges communes		
CHAPITRE 7. — BÂTIMENTS ET AMÉLIORATIONS DES LOCAUX		
<i>Article premier. — Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'ONU</i>	2 500 000	2 500 000
<i>Article II. — Transfert à l'ONU des avoirs de la SDN</i>	649 500	649 500
<i>Article III. — Immeuble de l'ONU à Santiago du Chili</i>	382 500	382 500
<i>Article IV. — Amélioration des locaux</i>		
i) New York	30 000	50 000
ii) Genève	462 500	225 000
<i>Total de l'article IV</i>	492 500	275 000
<i>Article V. — Programme de gros travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et du matériel du Siège</i>	—	65 375
<i>Article VI. — Remboursement à l'Organisation mondiale de la santé des capitaux investis par cette organisation dans le Palais des Nations</i>	340 000	—
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 7	4 364 500 ⁹	3 872 375
CHAPITRE 8. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS		
<i>Article premier. — Mobilier et matériel de bureau</i>	80 500	97 750
<i>Article II. — Machines de bureau</i>	179 100	122 000
<i>Article III. — Matériel pour la reproduction des documents</i>	44 900	65 500
<i>Article IV. — Matériel de télécommunications</i>	61 500	74 500
<i>Article V. — Matériel de transport</i>	43 500	26 000
<i>Article VI. — Matériel divers</i>	29 000	24 250
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 8	438 500 ¹⁰	410 000
CHAPITRE 9. — ENTRETIEN, UTILISATION ET LOCATION DES LOCAUX		
<i>Article premier. — Services contractuels</i>	1 925 700	1 866 000
<i>Article II. — Eclairage, chauffage, énergie et eau</i>	872 000	852 200
<i>Article III. — Autres dépenses relatives à l'entretien des locaux</i>	660 500	609 550
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 9	3 458 200 ¹¹	3 327 750

⁹ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 4 034 500 dollars, a été augmenté de 330 000 dollars pour la modernisation du Palais des Nations (A/4918, A/4919).

¹⁰ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 440 000 dollars, a été réduit de 10 000 dollars sur la recommandation

du Comité consultatif (A/4814) et augmenté de 8 500 dollars, du fait de décisions du Conseil économique et social (A/4910).

¹¹ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 3 471 000 dollars, a été réduit de 21 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814) et augmenté de 8 200 dollars du fait de la reprise de la seizième session (A/C.5/915).

	1962 Crédits	1961 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
CHAPITRE 10. — FRAIS GÉNÉRAUX		
<i>Article premier. — Communications</i>		
i) Téléphone et télégraphe.....	708 700	769 000
ii) Services postaux	318 000	321 400
iii) Transport de marchandises.....	64 000	64 500
<i>Total de l'article premier</i>	1 090 700	1 154 900
<i>Article II. — Location et entretien du matériel.....</i>	205 700	191 600
<i>Article III. — Fournitures et services d'information</i>		
i) Télécommunications	375 000	356 500
ii) Fournitures et services de cinéma et de photographie.....	218 100	218 300
iii) Fournitures et services de radio et de télévision.....	438 000	502 000
iv) Fournitures et services pour les publications.....	129 900	129 200
<i>Total de l'article III</i>	1 161 000	1 206 000
<i>Article IV. — Autres fournitures et services</i>		
i) Assurances	63 000	60 500
ii) Fournitures et services divers.....	154 900	167 300
<i>Total de l'article IV</i>	217 900	227 800
<i>Article V. — Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents.....</i>	779 500	827 700
<i>Article VI. — Livres et fournitures de bibliothèque.....</i>	155 000	130 000
<i>Article VII. — Programmes d'études et de stage.....</i>	51 000	61 000
<i>Article VIII. — Arrangements provisoires concernant la bibliothèque.....</i>	24 000	10 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 10	3 684 800¹²	3 809 000

CHAPITRE 11. — IMPRIMERIE

Article premier. — Documents officiels

i) L'Assemblée générale, ses commissions et comités.....	457 000	467 000
ii) Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités.....	58 000	40 000
iii) Le Conseil économique et social, ses commissions et comités.....	77 500	78 000
iv) Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités.....	30 000	30 000
v) Documents officiels, arriéré.....	50 000	50 000
vi) Impression en arabe de certains documents de l'Assemblée générale et d'autres documents	11 000	11 000
vii) Actes officiels des conférences et accords et protocoles.....	18 000	18 000
viii) Documents de la Commission du droit international.....	22 000	23 300
ix) Bibliothèque	8 000	3 000
x) Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies.....	11 000	10 800
<i>Total de l'article premier</i>	742 500	731 100

Article II. — Publications périodiques

i) Service juridique	131 350	126 220
ii) Département des affaires économiques et sociales.....	335 500	301 250
iii) Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes	30 600	9 300

¹² Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 3 719 500 dollars a été: a) réduit de 69 500 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814); — b) augmenté de 34 800 dollars du fait: des frais de traduction et de publication en

langues vernaculaires de la résolution sur la discrimination raciale dans les territoires non autonomes [A/4999, résolution 1698 (XVI)], 5 000 dollars; des frais entraînés par la reprise de la seizième session (A/C.5/915), 29 800 dollars.

	1962 Crédits	1961 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
iv) Office européen des Nations Unies (non compris la Commission économique pour l'Europe)	10 000	8 800
v) Commission économique pour l'Afrique	11 050	8 400
vi) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	27 450	26 500
vii) Commission économique pour l'Europe	61 300	60 000
viii) Commission économique pour l'Amérique latine	20 100	22 280
<i>Total de l'article II</i>	627 350	562 750
<i>Article III. — Etudes et rapports</i>	189 900	149 050
<i>Article IV. — Service de l'information</i>	81 300	82 200
<i>Article V. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants</i>	14 200	11 450
<i>Article VI. — Autres travaux contractuels d'imprimerie</i>	27 000	25 000
<i>Article VII. — Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat</i>	(395 600)	(350 800)
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 11	1 286 650 ¹³	1 210 750
TOTAL DU TITRE III	13 232 650	12 629 875

Titre IV. — Dépenses spéciales

CHAPITRE 12. — DÉPENSES SPÉCIALES

<i>Article premier. — Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée</i>	74 600	54 000
<i>Article II. — Subvention à l'Ecole internationale des Nations Unies</i>	70 000	60 000
<i>Article III. — Mesures tendant à encourager, sur le plan international, la recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre les maladies cancéreuses</i>	—	—
<i>Article IV. — Programmes spéciaux d'enseignement et de formation pour le Sud-Ouest africain</i>	50 000	—
— <i>Dépenses spéciales liées à la mort de M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général, et des personnes qui l'accompagnaient</i>	—	85 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 12	194 600 ¹⁴	199 000
TOTAL DU TITRE IV	194 600	199 000

Titre V. — Programmes techniques

CHAPITRE 13. — DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2 135 000 ¹⁵	1 125 000
CHAPITRE 14. — ACTIVITÉS SOCIALES	2 105 000 ¹⁶	1 375 000
CHAPITRE 15. — ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME	140 000 ¹⁷	100 000

¹³ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 1 210 600 dollars, a été: a) réduit de 25 600 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814); — b) augmenté de 101 650 dollars du fait: de décisions du Conseil économique et social (A/4910), 48 650 dollars; des frais d'impression des rapports sur l'état de la question de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles [A/5061, résolution 1720 (XVI)], 10 000 dollars; des frais supplémentaires d'impression de documents et rapports entraînés par la reprise de la seizième session (A/C.5/915), 43 000 dollars.

¹⁴ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 74 600 dollars, a été augmenté de 120 000 dollars du fait: de l'Ecole internationale des Nations Unies (A/5004); 70 000 dollars; des

programmes spéciaux d'enseignement et de formation pour le Sud-Ouest africain [A/5050, résolution 1705 (XVI)], 50 000 dollars.

¹⁵ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 1 110 000 dollars, a été augmenté de 1 025 000 dollars, report du solde non utilisé du crédit ouvert pour 1961 (A/5025).

¹⁶ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 1 520 000 dollars, a été augmenté de 585 000 dollars, report du solde non utilisé du crédit ouvert pour 1961 (A/5025).

¹⁷ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 100 000 dollars, a été augmenté de 40 000 dollars [A/5046, résolution 1679 (XVI)] pour accorder de nouvelles bourses de perfectionnement dans le domaine des droits de l'homme.

	1962 Crédits	1961 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
CHAPITRE 16. — ADMINISTRATION PUBLIQUE		
<i>Article premier. — Formation et recherches</i>	1 095 000	525 000
<i>Article II. — Personnel d'exécution, de direction et d'administration</i>	850 000	350 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 16	1 945 000 ¹⁸	875 000
CHAPITRE 17. — CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS		
	75 000	75 000
TOTAL DU TITRE V	6 400 000	3 550 000

Titre VI. — Missions spéciales et activités connexes

CHAPITRE 18. — MISSIONS SPÉCIALES

<i>Article premier. — Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine</i>	1 557 800	1 475 000
<i>Article II. — Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine</i>	81 500	74 000
<i>Article III. — Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan</i>	429 600	439 000
<i>Article IV. — Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan</i>	36 000	33 000
<i>Article V. — Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée</i>	173 000	161 000
<i>Article VI. — Comité du Sud-Ouest africain</i>	46 000	40 000
<i>Article VII. — Autres missions</i>	52 000	519 000 ¹⁹
<i>Article VIII. — Remplacement des fonctionnaires envoyés en mission</i>	114 750	107 750
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 18	2 490 650 ²⁰	2 848 750

CHAPITRE 19. — SERVICE MOBILE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

<i>Article premier. — Postes permanents</i>	875 000	795 000
<i>Article II. — Dépenses communes de personnel</i>		
i) Indemnités pour charges de famille	99 000	94 000
ii) Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes	32 000	13 000
iii) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel	82 000	93 800
iv) Cotisations à l'assurance-maladie	32 000	30 000
v) Frais de voyage à l'occasion des recrutements, des mutations et de la cessation de service	48 000	43 000
vi) Indemnité versée à la cessation de service	20 000	16 000
vii) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	146 000	117 200
<i>Total de l'article II</i>	459 000	407 000

¹⁸ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 1 150 000 dollars, a été augmenté de 795 000 dollars, report du solde non utilisé du crédit ouvert pour 1961 (A/5025).

¹⁹ Le montant de 519 000 dollars pour 1961 se décompose comme suit: plébiscite dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration du Royaume-Uni, 76 000 dollars; plébiscite dans le Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise, 48 000 dollars; Commission des Nations Unies pour le Ruanda-Urundi, 309 000 dollars; Sous-Comité de l'Angola, 21 000 dollars; représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie, 13 000 dollars; enquête sur la mort du secrétaire général Dag

Hammarskjöld, 7 000 dollars; représentant spécial du Secrétaire général à Amman [résolution 1237 (ES-III) de l'Assemblée générale en date du 21 août 1958], 45 000 dollars.

²⁰ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 2 540 900 dollars, a été: a) réduit de 132 250 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814); — b) augmenté de 82 000 dollars, du fait: de la révision des barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/4930), 36 000 dollars; du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain [A/5049, résolutions 1702 (XVI), 1704 (XVI)], 46 000 dollars.

	1962 Crédits	1961 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
<i>Article III. — Frais généraux</i>	23 000	22 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 19	1 357 000 ²¹	1 224 000
TOTAL DU TITRE VI	<u>3 847 650</u>	<u>4 072 750</u>

Titre VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

CHAPITRE 20. — HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Article premier. — Traitements et salaires

i) Postes permanents	1 437 650	1 242 400
ii) Personnel temporaire et consultants	158 000	208 000
iii) Heures supplémentaires	2 000	1 700
<i>Total de l'article premier</i>	<u>1 597 650</u>	<u>1 452 100</u>

<i>Article II. — Frais de voyage du personnel</i>	103 000	103 000
---	---------	---------

Article III. — Dépenses communes de personnel

i) Indemnités pour charges de famille	65 600	56 000
ii) Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes	14 000	9 000
iii) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel	132 150	117 700
iv) Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances sociales	14 300	18 000
v) Frais de voyage et de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	28 000	25 000
vi) Indemnités d'installation	14 000	18 000
vii) Indemnités d'affectation	34 000	38 000
viii) Indemnités versées à la cessation de service et primes de rapatriement ..	42 000	25 000
ix) Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge	32 500	34 000
<i>Total de l'article III</i>	<u>376 550</u>	<u>340 700</u>

<i>Article IV. — Relations publiques et information</i>	27 300	27 300
---	--------	--------

<i>Article V. — Dépenses de représentation</i>	2 000	2 000
--	-------	-------

Article VI. — Frais généraux et fournitures

i) Location et entretien des locaux	44 700	56 000
ii) Eclairage, chauffage, énergie et eau	4 000	4 200
iii) Location et entretien de matériel, y compris le matériel de transport	10 500	10 000
iv) Communications, services postaux et transport de marchandises	73 000	76 000
v) Autres fournitures et services	7 300	8 500
vi) Papeterie et fournitures de bureau	4 000	4 800
<i>Total de l'article VI</i>	<u>143 500</u>	<u>159 500</u>

<i>Article VII. — Matériel</i>	17 000	17 000
--------------------------------------	--------	--------

<i>Article VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie</i>	14 200	7 800
--	--------	-------

²¹ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 1 366 000 dollars, été réduit de 16 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif et augmenté de 7 000 dollars pour couvrir

les frais entraînés par l'amendement à l'article 3.2 du Statut du personnel, relatif à l'indemnité pour frais d'études (A/4955).

	1962 Crédits	1961 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
<i>Article IX. — Indemnisation des réfugiés persécutés sous le régime national-socialiste en raison de leur nationalité</i>	244 600	153 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 20	2 525 800 ²²	2 262 400
TOTAL DU TITRE VII	2 525 800	2 262 400

Titre VIII. — Cour internationale de Justice

CHAPITRE 21. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Article premier. — Traitements et indemnités des membres de la Cour

i) Traitements et indemnités du Président, du Vice-Président et des juges	384 800	307 800
ii) Pensions	100 920	96 500
iii) Frais de voyage des membres de la Cour en mission	1 200	500
iv) Voyages annuels et voyages à l'occasion des congés	30 000	33 000
v) Frais de voyage des membres de la Cour et des personnes à leur charge et frais de déménagement	1 000	2 800
vi) Fournitures et services divers	200	—
vii) Juges <i>ad hoc</i> , assesseurs, témoins et experts	—	—
<i>Total de l'article premier</i>	518 120	440 600

Article II. — Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe

i) Postes permanents	219 390	183 020
ii) Personnel temporaire	46 500	35 500
iii) Heures supplémentaires	1 000	200
iv) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement	800	800
v) Indemnités d'installation	900	900
vi) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel	24 470	22 950
vii) Indemnités pour charges de famille, indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes	16 650	11 820
viii) Cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie	4 700	1 600
ix) Indemnisation	150	—
x) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	4 800	2 200
xi) Bien-être du personnel	200	50
xii) Frais de voyage du personnel en mission	6 000	6 000
<i>Total de l'article II</i>	325 560	265 040

Article III. — Charges communes

i) Versement à la Fondation Carnegie	27 630	27 720
ii) Amortissement supplémentaire du coût des nouveaux locaux	2 770	2 740
iii) Frais de distribution des documents	2 000	1 500
iv) Téléphone	900	700
v) Télégraphe, communisations par câble et par radio	1 000	800
vi) Services postaux	2 000	1 400
vii) Papeterie et fournitures de bureau	7 420	6 300

²² Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 2 394 300 dollars, a été: a) réduit de 64 300 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814); — b) augmenté de 195 800 dollars du fait: de la révision des barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/4930, A/4977), 146 700 dollars; de

la révision des traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels en poste à Genève (A/4924), 25 700 dollars; de l'amendement à l'article 3.2 du Statut du personnel, relatif à l'indemnité pour frais d'études (A/4955), 3 000 dollars; du classement de Genève aux fins des ajustements (indemnités de poste) [A/5014], 20 400 dollars.

	1962 Crédits	1961 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
viii) Travaux contractuels d'imprimerie	31 500	30 000
ix) Vérification extérieure des comptes	500	500
x) Fournitures et services divers	400	400
xi) Dépenses diverses (archives de Nuremberg)	100	—
<i>Total de l'article III</i>	76 220	72 060
<i>Article II. — Matériel</i>		
i) Mobilier et aménagements supplémentaires	3 600	900
ii) Bibliothèque	3 100	3 000
<i>Total de l'article II</i>	6 700	3 900
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 21	926 600 ²³	781 600
TOTAL DU TITRE VIII	926 600	781 600
TOTAL DES CREDITS OUVERTS	82 144 740	71 649 300

Prévisions de recettes

TITRE PREMIER. — RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre premier des recettes. — Recettes provenant des contributions du personnel 8 670 250²⁴ 6 930 000

TITRE II. — AUTRES RECETTES

Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires 1 666 800 1 852 770

Chapitre 3 des recettes. — Recettes générales

i) Loyers (location des bureaux et autres locaux, garage)	351 000	350 000
ii) Remboursement au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	310 000	424 900
iii) Intérêts et revenu des placements	25 000	120 000
iv) Vente de matériel usagé (matériel de bureau, de transport, etc.)	71 100	40 000
v) Remboursement de dépenses des exercices précédents	170 000	162 000
vi) Contributions d'Etats non membres	195 400	183 900
vii) Services de télévision et distribution de films	231 000	274 000
viii) Recettes accessoires	46 500	40 300
<i>Total des recettes pour le chapitre 3</i>	1 400 000 ²⁵	1 595 100

²³ Le crédit initialement demandé (A/4770), soit 815 800 dollars, a été: a) réduit de 10 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814); — b) augmenté de 120 800 dollars du fait: de la révision des barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/4930, A/4977), 42 800 dollars; de l'amendement à l'article 3.2 du Statut du personnel, relatif à l'indemnité pour frais d'études (A/4955), 1 000 dollars; des traitements des juges de la Cour internationale de Justice (A/5075, par. 70), 77 000 dollars.

²⁴ Le montant initialement prévu (A/4770), soit 7 400 000 dollars, a été: a) réduit de 90 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814); — b) augmenté de

1 360 250 dollars du fait: de décisions du Conseil économique et social (A/4910), 40 000 dollars; de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées (A/4919), 110 000 dollars; de la révision des barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/4930), 1 184 000 dollars; de la révision des traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels en poste à Genève (A/4924), 26 250 dollars.

²⁵ Le montant initialement prévu (A/4770), soit 1 389 000 dollars, a été augmenté de 11 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814).

	1962 Crédits	1961 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
<i>Chapitre 4 des recettes. — Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU)</i>	1 275 000 ²⁶	1 235 000
<i>Chapitre 5 des recettes. — Vente des publications</i>	375 000 ²⁷	377 900
<i>Chapitre 6 des recettes. — Services destinés aux visiteurs, restaurants et services annexes</i>	675 000 ²⁸	774 800
TOTAL DU TITRE II (RECETTES AUTRES QUE LES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL)	<u>5 391 800</u>	<u>5 835 570</u>
TOTAL GENERAL DES RECETTES PREVUES	<u><u>14 062 050</u></u>	<u><u>12 765 570</u></u>

²⁶ Le montant initialement prévu (A/4770), soit 1 267 800 dollars, a été augmenté de 7 200 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814).

²⁷ Le montant initialement prévu (A/4770), soit 366 400

dollars, a été augmenté de 8 600 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814).

²⁸ Le montant initialement prévu (A/4770), soit 658 500 dollars, a été augmenté de 16 500 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/4814).

ANNEXE

Résolution 1734 (XVI). Budget de l'exercice 1962 (Adoptée à la 1086ème séance plénière, le 20 décembre 1961)

A

OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE 1962

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1962:

1. Un crédit de 82 144 740 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants:

Chapitres	Dollars des Etats-Unis
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
<i>Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités: réunions et conférences spéciales</i>	
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires.....	1 155 240
2. Réunions et conférences spéciales.....	1 532 000
<i>Total du titre premier</i>	2 687 240
<i>Titre II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</i>	
3. Traitements et salaires.....	40 765 550
4. Dépenses communes de personnel.....	9 399 650
5. Frais de voyage du personnel.....	2 065 000
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation.....	100 000
<i>Total du titre II</i>	52 330 200
<i>Titre III. — Bâtiments, matériel et charges communes</i>	
7. Bâtiments et amélioration des locaux.....	4 364 500
8. Matériel et installations.....	438 500
9. Entretien, utilisation et location des locaux.....	3 458 200
10. Frais généraux.....	3 684 800
11. Travaux d'imprimerie.....	1 286 650
<i>Total du titre III</i>	13 232 650
<i>Titre IV. — Dépenses spéciales</i>	
12. Dépenses spéciales.....	194 600
<i>Total du titre IV</i>	194 600
<i>Titre V. — Programmes techniques</i>	
13. Développement économique.....	2 135 000
14. Activités sociales.....	2 105 000
15. Activités dans le domaine des droits de l'homme.....	140 000
16. Administration publique.....	1 945 000
17. Contrôle des stupéfiants.....	75 000
<i>Total du titre V</i>	6 400 000
<i>Titre VI. — Missions spéciales et activités connexes</i>	
18. Missions spéciales.....	2 490 650
19. Service mobile de l'Organisation des Nations Unies.....	1 357 000
<i>Total du titre VI</i>	3 847 650

Titre VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

20. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 525 800	
<i>Total du titre VII</i>		2 525 800

B. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Titre VIII. — Cour internationale de Justice

21. Cour internationale de Justice	926 600	
<i>Total du titre VIII</i>		926 600
TOTAL GÉNÉRAL		82 144 740

2. Le Secrétaire général est autorisé :

a) A gérer comme un tout les crédits d'un montant total de 117 900 dollars ouverts aux chapitres 1er, 3 et 5 pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants ;

b) A virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Les crédits d'un montant total de 248 400 dollars ouverts aux chapitres 1er, 3, 4 et 5 pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le

Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront gérés conformément à l'article XXVII des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ;

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus un prélèvement de 17 500 dollars sur le revenu du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

B

PREVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1962

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1962 :

1. Les recettes prévues, autres que celles qui proviennent des contributions des Etats Membres, se chiffrent à 14 062 050 dollars, se décomposant comme suit :

Titre premier. — Recettes provenant des contributions du personnel

1. Contributions du personnel	8 670 250	
<i>Total du titre premier</i>		8 670 250

Titre II. — Autres recettes

2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	1 666 800	
3. Recettes générales	1 400 000	
4. Vente de timbres-poste de l'Organisation des Nations Unies	1 275 000	
5. Vente des publications	375 000	
6. Services destinés aux visiteurs, restaurants et services annexes	675 000	
<i>Total du titre II</i>		5 391 800
TOTAL GÉNÉRAL		14 062 050

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955 ;

3. Celles des dépenses directes concernant l'Administration

postale de l'Organisation des Nations Unies, les services destinés aux visiteurs, les restaurants et services annexes et la vente des publications pour lesquelles il n'est pas prévu de crédits au budget pourront être imputées sur les recettes provenant de ces activités.

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1962

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1962:

1. Les dépenses de 82 144 740 dollars des Etats-Unis prévues au budget, diminuées d'un montant de 1 320 000 dollars venant en déduction des crédits ouverts pour 1961^a, ainsi que les dépenses additionnelles seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies:

a) A concurrence de 5 391 800 dollars, par les recettes, autres que les contributions du personnel, prévues dans la résolution B ci-dessus;

b) A concurrence de 1 308 823 dollars, par l'excédent budgétaires de l'exercice 1960;

c) A concurrence de 74 124 117 dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en application de la résolution

^a Voir résolution 1692 (XVI) du 18 décembre 1961.

1691 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1961;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres:

a) Leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, sous réserve des dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, savoir:

i) 8 670 250 dollars, montant estimatif pour 1962 des recettes provenant des contributions du personnel;

ii) 172 117 dollars, montant de l'excédent, en 1960, par rapport aux prévisions, des recettes provenant des contributions du personnel;

b) Les sommes portées à leur crédit au titre du transfert des avoirs de la Société des Nations, conformément à la résolution 250 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948.

Résolution 1735 (XVI). Dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1962

(Adoptée à la 1086ème séance plénière, le 20 décembre 1961)

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et du paragraphe 3 ci-dessous, à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1962, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour:

a) Les engagements, à concurrence de 2 millions de dollars des Etats-Unis qui, suivant l'attestation du Secrétaire général, ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses relatives:

i) A la désignation de juges *ad hoc* (Art. 31 du Statut de la Cour), à concurrence de 30 000 dollars;

ii) A la désignation d'assesseurs (Art. 30 du Statut) ou à la citation de témoins et à la désignation d'experts (Art. 50 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars;

iii) Aux sessions de la Cour tenues hors de La Haye (Art. 22 du Statut), à concurrence de 75 000 dollars;

c) Les engagements, à concurrence de 25 000 dollars, qui pourront être autorisés par le Secrétaire général conformément au paragraphe 4 de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1957, relative au plan des conférences;

2. *Décide* que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale, lors de sa dix-septième session, un rapport sur toutes les dépenses faites en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur changement et soumettra à l'Assemblée des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements;

3. *Décide* qu'au cas où il faudrait, à la suite d'une décision du Conseil de sécurité, engager pour le maintien de la paix et de la sécurité, des dépenses dont le total estimatif dépasserait 10 millions de dollars avant la dix-septième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général convoquera l'Assemblée en session extraordinaire pour examiner la question.

Résolution 1736 (XVI). Fonds de roulement pour l'exercice 1962

(Adoptée à la 1086ème séance plénière, le 20 décembre 1961)

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit:

1. Le Fonds de roulement sera fixé à 25 millions de dollars des Etats-Unis pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 1962 et sera alimenté:

a) A concurrence de 23 920 842 dollars, par des avances en espèces des Etats Membres, conformément aux dispositions des paragraphes 2 et 3 ci-dessous;

b) A concurrence de 1 079 158 dollars, par le virement des excédents budgétaires se décomposant comme suit:

i) 551 170 dollars, représentant le montant des excédents budgétaires au 31 décembre 1957 non encore portés en déduction des contributions des Etats Membres, conformément à la résolution 1340 (XIII) de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1958;

ii) 527 988 dollars, représentant le montant des excédents budgétaires au 31 décembre 1958 non encore portés en déduction des contributions des Etats Membres, conformément à la résolution 1445 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1959;

2. Les Etats Membres feront des avances en espèces au Fonds de roulement, en application de l'alinéa a du paragraphe 1 ci-dessus et conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au budget de l'exercice 1962^b;

3. Il sera effectué une compensation entre ces avances et les sommes versées par les Etats Membres au Fonds de roulement pour l'exercice 1961 conformément à la résolution 1586 (XV) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1960, étant entendu que, au cas où l'avance versée par un Etat Membre au Fonds de roulement pour l'exercice 1961 serait supérieure à l'avance que cet Etat doit consentir aux termes du paragraphe 2 ci-dessus, le surplus viendrait en déduction du montant des contributions dues par l'Etat Membre au titre du budget de l'exercice 1962;

4. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement:

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget, en attendant le recouvrement des contribu-

^b Voir résolution 1691 (XVI) du 18 décembre 1961.

tions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt que l'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions approuvées par l'Assemblée générale, en particulier à la résolution 1735 (XVI) du 20 décembre 1961 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Des sommes qui, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, ne dépassent pas 125 000 dollars, pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, étant entendu que des avances au-delà du total de 125 000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice des crédits à cet effet pendant

toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que ce Fonds sera crédité de sommes suffisantes;

f) Les sommes, à concurrence de 100 000 dollars pendant la période de 1961 à 1964, qui pourront être nécessaires pour financer les prix tendant à encourager, sur le plan international, la recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre les maladies cancéreuses, conformément à la résolution 1398 (XIV) de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 1959, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans les projets de budget annuels les crédits nécessaires pour rembourser le Fonds de roulement;

5. Au cas où les sommes prévues au paragraphe 1 ci-dessus ne suffiraient pas à faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser en 1962, aux conditions approuvées dans la résolution 1448 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1959, des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde ou sur le produit d'emprunts autorisés par l'Assemblée.

ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DE L'ONU SONT EN VENTE

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD: VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.

CAMEROUN: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAIN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.

ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL PRESS AGENCY
P. O. Box 120, Addis-Abeba.

GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.

MAROC: CENTRE DE DIFFUSION DOCUMENTAIRE
DU B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE: LIBRAIRIE
"LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ"
9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: SALES SECTION,
UNITED NATIONS, New York.

AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINE: EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A.
Alsina 500, Buenos Aires.

BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.

BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua México 98-B, Caixa Postal 3291,
Rio de Janeiro.

CHILI:
EDITORIAL DEL PACIFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS
Casilla 205, Santiago.

COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.

CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.

ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA
Casilla 362, Guayaquil.

GUATEMALA: SOCIEDAD ECONOMICA-
FINANCIERA
6a Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.

HAÏTI: LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE"
Port-au-Prince.

HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA
Tegucigalpa.

MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

PANAMA: JOSE MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, Sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS
DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL
DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: LIBRERIA
DOMINICANA
Mercedes 49, Santo Domingo.

SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA,
1a. Avenida Sur 37, San Salvador.

URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES,
PROF. H. D'ELIA
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

ASIE

BIRMANIE: CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT
Rangoon.

CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.

CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,
Colombo.

CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei,
Taiwan.

THE COMMERCIAL PRESS, LTD:
211 Honan Road, Shanghai.

CORÉE (RÉPUBLIQUE DE): EUL-YOO PUBLISHING
CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

HONG-KONG: THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.

INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras
et New Delhi.

OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta et New Delhi.

P. VARADACHARY & COMPANY
Madras.

INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Djakarta.

JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD.
Lahore.

THOMAS & THOMAS
Karachi.

PHILIPPINES: ALEMAR'S BOOK STORE
769 Rizal Avenue, Manila.

SINGAPOUR: THE CITY BOOK STORE, LTD.
Collyer Quay.

THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU): LIBRAIRIE-
PAPETERIE XUÂN THỦ
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saïgon.

EUROPE

ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D'):
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.

ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY
Graben 31, Wien, 1.

B. WÜLLERSTORFF
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE: AGENCE ET MESSAGERIES
DE LA PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.

DANEMARK: EJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.

ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11.Ronda Universidad, Barcelona.

LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.

FINLANDE: AKATEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (V^e).

GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.

IRLANDE: STATIONERY OFFICE
Dublin.

ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR
EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavik.

ITALIE: LIBRERIA COMMISSIONARIA
SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze,
et via D.A. Azuni 15/A, Roma.

LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSCH-
SCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.

NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.

PAYS-BAS: N.V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 rua Aurea, Lisboa.

ROYAUME-UNI: H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E.1
(et agences HMSO à Belfast, Birmingham,
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

SUÈDE: C. E. FRITZE'S KUNGL. HOVBOK-
HANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.
Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT
Kirchgasse 17, Zürich 1,
TCHÉCOSLOVAQUIE: ČESKOSLOVENSKÝ
SPISOVATEL
Národní Třída 9, Praha 1.

TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE
469 İstiklal Caddesi, Beyoğlu, İstanbul.

**UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES:**
MEJDOUNARODNAJA KNIGA
Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

YUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOŽBA
Ljubljana, Slovenia.
DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjižica, Terazije 27/11,
Beograd.

PROSVJETA
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

MOYEN-ORIENT

IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP
Baghdad.

ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St.,
Tel Aviv.

JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN: KHAYAT'S COLLEGE BOOK
COOPERATIVE
92-94, rue Bilss, Beyrouth.

OCÉANIE

AUSTRALIE: MELBOURNE UNIVERSITY
PRESS, 369 Lonsdale Street, Melbourne, C.1.

NOUVELLE-ZÉLANDE: UNITED NATIONS
ASSOCIATION OF NEW ZEALAND
C. P. O. 1011, Wellington.

[62F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).